



Elections Fonction Publique 2014

Les élections dans la Fonction Publique d'Etat programmées en 2014 s'inscrivent dans un contexte issu de la RGPP, prolongé et contraint par la MAP.

Dans le secteur des DDI, celui de la cohésion sociale témoigne de singularités éducatives qui sont à l'origine de résistances déterminées pour défendre et porter un service public d'éducation via les activités physiques et sportives et les démarches d'éducation populaire.

L'atomisation des DDCS et DDCSPP et leur mise sous tutelle préfectorale ont des conséquences mortifères pour les missions, les métiers, les mises en réseaux complémentaires de l'action publique ministérielle du réseau jeunesse et sports. Le concept fourre-tout dit de cohésion sociale, sert une logique d'affaiblissement et de repli des moyens du service public d'Etat et des transferts induits aux collectivités ainsi qu'au secteur privé, commercial ou associatif.

Pour EPA, l'organisation des élections dans les DDI si elle devait avaliser le cadre actuel, serait l'aveu d'entériner la RGPP et sa déclinaison, la RéATE. Nous le refusons. L'audience relative de la FSU au sein des DDCS (12-15%) et DDCSPP et du réseau jeunesse et sports (20-25%) nous autorise à porter au sein de l'intersyndicale FSU-UNSA-CGT-FO (90% du réseau du MSJEPVA) un mandat ferme de transformation immédiate des DDCS et de leur versant au sein des DDCSPP en unités territoriales des actuelles DRJSCS.

De ce fait, le scrutin des DDI doit se résumer aux seules DDT/M, DDPP et versant DDPP des DDCSPP.

Accepter de préparer ces élections dans le cadre actuel, sans au préalable porter la demande d'une reconstruction des services territoriaux des ministères de la santé et de la jeunesse et des sports serait ignorer gravement l'action intersyndicale conduite pour quitter les ministères sociaux et reconstruire un réseau jeunesse et sports inclus dans un pôle éducatif.

EPA demande donc à la FSU et aux autres syndicats de la fédération impliqués dans les élections en DDI de respecter et prendre en considération la cohérence de l'action des personnels via leurs syndicats au sein des DDCS, DDCSPP et DRJSCS.

Au sein du MSJEPVA, l'action intersyndicale a obtenu deux votes organisés de manière distincte pour le ministère de la santé et le MSJEPVA. EPA et le SNEP ont largement porté cette action avec, principalement, les syndicats représentant les personnels techniques et pédagogiques de l'UNSA. Nous agissons pour que les personnels de l'administration centrale (DRH-1C, DS, DJEPVA) se voient doté d'un CT d'administration centrale spécifique, pour que cesse la dilution actuelle voulue et organisée au sein d'une DRH commune des ministères dits sociaux (Travail/Santé/Jeunesse et Sports) qui, via la MAP, n'est qu'un prolongement néfaste de la RGPP.